

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 999

présenté par
M. Breton, M. Hetzel, M. Le Fur et M. Reiss

ARTICLE 25

I. – Compléter l’alinéa 5 par les mots :

« , dans le cadre de la lutte contre l’entrisme communautariste et contre les idéologies séparatistes ».

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 14, insérer les mots :

« Dans le cadre de la lutte contre l’entrisme communautariste et contre les idéologies séparatistes, ».

III. – En conséquence, procéder à la même insertion au début des alinéas 17 et 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de cibler que les mesures de ce projet de loi correspondent aux objectifs de l'exposé des motifs.